

Les micro-crèches 2026/2027

Les forfaits d'accueil régulier

Les tarifs concernent les structures :

- **Paul et Zoé**, 225 rue François Perrin 87000 Limoges
- **Hugo et Lia**, 45 rue de la Conque 87000 Limoges
- **La crèche de l'EINA**, 30 chemin de Puy Mery 87110 Le Vigen

Les tarifs sont applicables pour tout nouveau contrat établi en 2025.

Les forfaits correspondent à des jours fixes de la semaine, contractuels et non interchangeables :

- Le Forfait 5 jours
- Le Forfait 4 jours
- Le Forfait 3 jours
- Le Forfait 2 jours
- Le Forfait 1 jour

Résumé des règles des forfaits (cf CGV)

Les jours sont déterminés à l'avance, fixes et non interchangeables.

Les heures sont fixées contractuellement et modifiables 72h à l'avance.

La plage horaire de la structure est disponible sur les jours de forfait.

Les jours de fermeture de la crèche sont déduits des forfaits et lissés sur l'année, soit 47 semaines d'ouverture lissées sur 12 mois.

La facturation ne varie donc pas lors des périodes de fermeture.

Tout rajout de jour en dehors du contrat sera considéré comme de l'accueil occasionnel.

L'accueil occasionnel est facturé à l'heure.

Un préavis de 2 mois est applicable en cas de rupture anticipée de contrat.

Tarifs de la Micro-crèche 2026/2027

1- Déterminez quel forfait vous correspond

Contrat	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
Facturation mensuelle	1501	1289	1141	790	395

Vos remboursements et crédit d'impôts

Vos différentes formes de remboursements

Impôts

Un crédit d'impôts de 50% est applicable pour les frais de garde à hauteur de 3500 € par enfant en 2024 soit un montant maximum de frais remboursés de 1750 € par enfant.

Ce crédit est attribué aux familles payant l'impôt sur le revenu et reversé sous forme de crédit d'impôt à N+1 sur les sommes réellement payées.

CAF

Les remboursements présentés sont mensuels (en euros) et versés à la famille après régularisation de la facture totale de la crèche par la famille.

1- Déterminez votre Tranche de revenus CAF 2026

Ces montants sont donnés à titre indicatif. Il convient de vérifier votre éligibilité auprès de la CAF.

Pour définir votre remboursement, il faut reporter votre revenu fiscal de référence (cf feuille d'imposition) dans le tableau ci-dessous :

Plafonds* de revenus 2022 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024			
Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	23 903 €	53 119 €	53 119 €
2 enfants	27 295 €	60 659 €	60 659 €
3 enfants	30 687 €	68 199 €	68 199 €
Au-delà de 3 enfants	+ 3 392 €	+ 7 540 €	+ 7 540 €

*Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels maximum du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 Pour l'usage d'une micro crèche			
Âge de l'enfant	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- de 3 ans*	992,12 €	855,25 €	718,41 €
De 3 ans à 6 ans	496,06 €	427,63 €	359,21 €

* Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre.

* +30% si vous vivez seul avec votre ou vos enfants

* Ces montants sont divisés de 50% si vous bénéficiez de la prestation partagée d'éducation de l'enfant versée pour un temps partiel de 50 % au moins

2- Reportez-vous au tableau correspondant à votre tranche

TRANCHE 1

Forfait de crèche	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
-------------------	---------	---------	---------	---------	--------

Prix du Forfait Crèche (euros)	1501	1289	1141	790	395
Remboursement PAJE (euros)	992	992	992	672	335
Coût mensuel après remboursement PAJE	509	297	149	118	60
Crédit impôt N+1	146	146	74	59	30
Coût mensuel réel (euros)	363	151	74	59	30

TRANCHE 2

Forfait de crèche	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Prix du Forfait Crèche (euros)	1501	1289	1141	790	395
Remboursement PAJE (euros)	855	855	855	672	335
Coût mensuel après remboursement PAJE	646	434	286	118	60
Crédit impôt N+1	146	146	143	59	30
Coût mensuel réel (euros)	500	288	143	59	30

TRANCHE 3

Forfait de crèche	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour
Prix du Forfait Crèche (euros)	1501	1288	1141	790	395
Remboursement PAJE (euros)	718	718	718	672	335
Coût mensuel après remboursement PAJE	783	570	423	118	60
Crédit impôt N+1	146	146	146	59	30
Coût mensuel réel (euros)	637	424	277	59	30

Les frais annexes

Les frais d'inscription sont demandés une fois, à l'ouverture de dossier et par enfant. Des frais de réservation peuvent être demandés afin de garantir la place et sont déduits de la première facture. Ils ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Les autres frais sont facultatifs, en fonction du besoin et à la demande des parents.

Autres Frais	Inscription/enfant	Accueil Occasionnel (par heure)	Accueil Urgence (par heure)	Repas Crèche (par repas)	Repas potion Lutins (par repas)
Tarifs (en euros)	115	10	10	5	5

Source CAF

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/accompagnement-des-allocataires/bareme-complement-de-mode-de-garde>